



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.30.5/Rev.1

21 août 2023

Français

Original : Anglais

14<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024  
Point 30 de l'ordre du jour

**CONSÉQUENCES DE LA CULTURE ANIMALE ET DE LA COMPLEXITÉ SOCIALE  
POUR LA CONSERVATION**

*(Préparé par le Groupe de travail d'experts sur les conséquences de la culture animale  
et de la complexité sociale pour la conservation du Conseil scientifique et du Secrétariat)*

Résumé:

Ce document fait état des avancées réalisées dans la mise en œuvre des Décisions 13.102-105 et contient des propositions pour l'adoption de décisions. Il a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 6<sup>e</sup> réunion en juillet 2023.

## CONSÉQUENCES DE LA CULTURE ANIMALE ET DE LA COMPLEXITÉ SOCIALE POUR LA CONSERVATION

### Contexte

1. La [Résolution 11.23 \(Rev.COP12\)](#) *Les conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation* reconnaissent que les preuves émergentes de l'apprentissage social et de la culture animale<sup>1</sup> dans divers taxons et le rôle de la culture en tant que vecteur de la diversification évolutive, de la structure des réseaux et des populations, ainsi que des processus démographiques, peuvent être essentiels pour renforcer les approches et les prises de décision conventionnelles en matière de conservation. De cette manière, le potentiel d'adaptation et la persistance à long terme de populations viables peuvent être mieux assurés. Un groupe de travail d'experts du Conseil scientifique a été créé en 2015 pour faire avancer les travaux sur ce sujet.
2. Les décisions suivantes ont été adoptées par la COP13 en 2020 :

#### **13.102 Décision adressée aux Parties**

*Les Parties sont invitées à:*

- a) *assurer la liaison avec le président et le vice-président du groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale en ce qui concerne le développement d'actions concertées pour les espèces ou les populations considérées comme prioritaires;*
- b) *soumettre au secrétariat, pour transmission au groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale des informations sur toute évaluation des menaces anthropiques pesant sur des espèces de mammifères socialement complexes, sur la base de preuves des interactions de ces menaces avec la structure et la culture sociales, ainsi que toute publication de données pertinentes pour faire progresser la gestion de la conservation de ces populations et groupes sociaux particuliers ;*
- c) *soutenir la mise en œuvre de ces Décisions avec des contributions volontaires..*

#### **13.103 Décision adressée au Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale**

*Le groupe d'experts est invité à:*

- a) *faire progresser les travaux sur le développement de l'outil de gestion pertinent lors d'un atelier proposé au plus tard en 2020, avec pour tâche spécifique de tester l'outil sur les annexes de la CMS et d'identifier les espèces et groupes sociaux prioritaires;*
- b) *poursuivre le développement des études de cas afin que celles-ci puissent être présentées lors de l'atelier de 2020 afin d'éclairer ce processus;*
- c) *une fois que les espèces prioritaires clés ont été établies, élaborer un plan de travail plus complet au-delà de 2020, qui devrait inclure:*
  - i. *l'identification d'études de cas pertinentes pour la CMS;*
  - ii. *l'élaboration de critères robustes et d'un outil de gestion pour hiérarchiser les espèces et les groupes sociaux inscrits aux annexes de la CMS;*
  - iii. *l'élaboration de toute action concertée pertinente découlant du processus de priorisation ;*
  - iv. *l'identification des accords associés clés qui pourraient bénéficier de la diffusion de ce travail ;*

---

<sup>1</sup> La CMS définit la culture comme « une information ou un comportement partagé au sein d'une communauté et acquis auprès de congénères par une forme d'apprentissage social » (d'après Whitehead et Rendell, 2015).

- d) *faire des recommandations à la réunion du Comité de session du Conseil scientifique précédant la 14e réunion de la Conférence des Parties (COP14).*

### **13.104 Décision adressée au Secrétariat**

*Le Secrétariat:*

- a) *demande aux Parties de soumettre environ 18 mois avant la COP14 des informations sur toute évaluation des menaces anthropiques pesant sur les espèces de mammifères socialement complexes sur la base de preuves d'interactions de ces menaces avec la structure sociale et la culture, ainsi que sur toute publication de données pertinentes pour promouvoir la gestion de la conservation de ces populations et groupes sociaux particuliers pour transmission au groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale;*
- b) *sous réserve de la disponibilité des ressources, convoque un atelier pour aider le Groupe de travail d'experts sur la complexité de la culture animale et la complexité sociale à identifier les espèces et les populations prioritaires figurant dans les annexes de la CMS et spécifiquement à conseiller les Parties sur les techniques d'évaluation rapide et sur les moyens de renforcer les efforts de conservation existants en utilisant des informations sur les aspects de la socialité.*

### **13.105 Décision adressée au Conseil scientifique**

*Le Conseil scientifique devrait:*

- a) *inviter les conseillers nouvellement nommés et possédant les compétences requises à participer aux travaux du groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale ;*
- b) *examiner les résultats des travaux du groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale et faire des recommandations à la COP14, sur la base de ses conclusions.*

### **Activités du groupe de travail d'experts sur la culture animale**

3. Les tâches assignées au groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale<sup>2</sup> sont décrites dans la décision 13.103. Toutes les tâches ont été accomplies, bien que des travaux supplémentaires soient nécessaires pour certains éléments.
4. Les travaux entrepris jusqu'à présent par le groupe de travail d'experts ont fourni des informations précieuses sur l'importance des cultures animales pour la conservation des espèces migratrices. Le groupe de travail d'experts étudie les méthodes d'évaluation de l'apprentissage social dans la nature et évalue si l'apprentissage social crée de la vulnérabilité ou de la résilience, ou si ces processus peuvent être utilisés pour renforcer les efforts de conservation existants.
5. L'apprentissage social peut par exemple contribuer aux efforts de réintroduction. Chez les animaux qui apprennent socialement, un manque de comportement adapté à l'espèce ou à l'écologie peut conduire à la perte du comportement migratoire adaptatif et à des difficultés à trouver des ressources, notamment saisonnières. Par exemple, pendant les périodes de stress environnemental telles que la sécheresse, il semble que

<sup>2</sup> Le groupe d'experts reste ouvert à de nouveaux membres. Les conseillers scientifiques qui s'intéressent à la culture animale et à l'apprentissage social, ou qui possèdent une expertise dans des domaines pertinents tels que les transferts ou les interactions entre l'homme et la faune sauvage, sont invités à envisager de se joindre à eux. La procédure d'ajout d'experts externes comprend une nomination accompagnée d'une brève explication de leur expertise (en particulier les recherches passées ou présentes sur l'apprentissage social et/ou la culture animale), ainsi qu'un CV énumérant les publications pertinentes. Le Président et le conseiller nommé par la COP à qui le Conseil scientifique a confié la responsabilité de ce groupe d'experts examinent ensuite les informations fournies et décident de l'admission du candidat. Ce processus a bien fonctionné depuis la création du groupe d'experts et a permis de garantir le plus haut niveau d'expertise de ses membres.

lorsque les animaux transférés n'ont pas acquis les habitudes culturelles locales en matière de recherche de nourriture, ils peuvent devenir plus dépendants des sources de nourriture faciles à trouver et « bon marché », ce qui peut les inciter à entrer en conflit avec l'homme et la faune sauvage.

### Atelier

6. Le Président du Groupe de travail d'experts et le Secrétariat, avec le soutien d'un Groupe directeur composé des Conseillers nommés par la COP, à savoir Fernando Spina et Mark Simmonds, ainsi que du précédent Conseiller nommé par la COP pour les mammifères aquatiques, à savoir Giuseppe Notarbartolo di Sciara, ont organisé l'atelier (en deux parties) demandé dans la décision 13.104. Un atelier virtuel d'une demi-journée a eu lieu le 6 octobre 2022, au cours duquel des sous-groupes ont été constitués pour le travail intersessions sur différents groupes taxonomiques et questions multisectorielles, et des responsables de sous-groupes ont été nommés. Cette réunion a été suivie d'une réunion hybride de deux jours à Parme, en Italie, les 3 et 4 avril 2023, au cours de laquelle les résultats des travaux des sous-groupes ont été examinés et les recommandations au Conseil scientifique de la CMS et aux Parties ont été discutées.
7. Les rapports des deux parties de l'atelier sont disponibles en ligne :
  - [Rapport du 2<sup>e</sup> atelier de la CMS sur les conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation - Partie I \(2022\)](#)
  - [Rapport du 2<sup>e</sup> atelier de la CMS sur les conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation - Partie I \(2023\)](#)
8. Le travail a été divisé en neuf sous-groupes taxonomiques (oiseaux, poissons, reptiles, primates, cétacés (Mysticètes et Odontocètes), éléphants, ongulés et autres mammifères) et trois sous-groupes sur des questions multisectorielles, (réintroductions/transferts, évaluation rapide et interactions/conflits entre l'homme et la faune sauvage). En outre, deux sous-groupes ont examiné les deux actions concertées liées à la culture qui sont actuellement en place : celle concernant les cachalots du Pacifique tropical oriental et celle sur les chimpanzés mangeurs de noix. Les recommandations de l'atelier figurent à l'annexe 1.
9. L'atelier en personne en Italie a été financé par le gouvernement de la Principauté de Monaco dans le cadre du programme des champions des espèces migratrices, ainsi que par les hôtes locaux en Italie, le parc national Appennino Tosco-Emiliano, les parcs nationaux Ducato et Lipu BirdLife Italie.

### Résultats de la notification

10. Conformément à la décision 13.104, le Secrétariat a contacté les Parties en 2022 pour demander des informations sur toute évaluation des menaces anthropogéniques pesant sur les espèces de mammifères socialement complexes sur la base de preuves d'interactions de ces menaces avec la structure et la culture sociales, ainsi que toute publication de données pertinentes pour faire progresser la gestion de la conservation de ces populations et groupes sociaux distincts, afin de les transmettre au Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale. Aucune réponse n'a été reçue.
11. En outre, le Secrétariat a rappelé aux Parties que le Président du Groupe de travail d'experts était prêt à apporter son aide pour toute proposition concernant le développement d'actions concertées relatives à la culture animale.

### Discussion et analyse

12. La CMS est le principal forum mondial pour porter ces liens à l'attention des décideurs politiques et, grâce à son groupe de travail composé de nombreux leaders scientifiques mondiaux dans ce domaine, elle est idéalement placée pour poursuivre ce travail.
13. Au cours de la prochaine période intersessions, les priorités proposées comprennent la promotion et la fourniture d'outils pour l'application pratique des connaissances croissantes sur la culture animale et l'apprentissage social dans la gestion de la conservation, le renforcement du partage de l'information concernant la culture animale et la complexité sociale au sein de la famille d'accords de la CMS, l'exploration des possibilités d'intégration des connaissances indigènes sur la culture animale et une collaboration plus étroite avec l'UICN pour intégrer les aspects de la culture animale et de l'apprentissage social.
14. L'atelier susmentionné a également identifié certaines lacunes dans la couverture taxonomique de l'expertise - par exemple, pour les chauves-souris, les pinnipèdes et les félidés - où des preuves expérimentales ou observationnelles de l'apprentissage social ont été enregistrées, ainsi que des espèces pour lesquelles il existe actuellement des lacunes dans les preuves, telles que le dugong.

### Actions recommandées

15. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
  - a) de prendre note des rapports mentionnés ci-dessus et des recommandations des ateliers du Groupe de travail d'experts en culture figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
  - b) d'adopter le projet de décisions figurant à l'Annexe 2 du présent document ;
  - c) de supprimer les Décisions 13.102 à 13.105

## ANNEXE 1

### RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DU DEUXIÈME ATELIER DE LA CMS SUR LA CULTURE ANIMALE ET LA COMPLEXITÉ SOCIALE

Notant l'importance du maintien de la diversité comportementale, les participants se sont mis d'accord sur les recommandations suivantes :

#### Pour le groupe d'experts :

- Explorer les raccourcis permettant d'intégrer l'apprentissage social dans la gestion, en complément des techniques de gestion traditionnelles
- Continuer à examiner les mises à jour des travaux initiés dans le cadre des actions concertées sur les chimpanzés et les cachalots du Pacifique tropical oriental
- Réaliser une étude qui identifie les cas où l'apprentissage social est impliqué dans les comportements des animaux et les mesures d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage (HWC) et identifier les populations/cultures les plus exposées aux HWC
- Développer une orientation pour l'engagement avec les parties prenantes pour illustrer pourquoi la culture animale/l'apprentissage social est important, adapter les messages aux différents publics et publier une brochure éducative, traduite dans les trois langues de la Convention
- Développer une orientation sur les méthodologies de détection de l'apprentissage social et fournir des conseils sur l'inférence phylogénétique
- Encourager l'intégration d'une variété de « sources de données » sur l'apprentissage social et la culture animale, notamment en explorant les connaissances traditionnelles des communautés locales et autochtones
- Élaborer un tableau des Accords/MdE/Initiatives de la CMS afin d'identifier les espèces les plus prioritaires
- Compiler des exemples dans un document soulignant la pertinence de la culture animale et de l'apprentissage social à transmettre aux Accords/MdE/Initiatives de la CMS pour toutes les réunions à venir (par exemple, le livret sur la connectivité)
- Accroître la collaboration avec l'UICN sur les questions liées à la culture animale, y compris le développement d'un événement parallèle CMS-UICN pour la COP14 de la CMS et la collaboration pour le Congrès mondial de la conservation de l'UICN de 2025
- Si possible, en collaboration avec le [groupe de spécialistes des conflits et de la coexistence entre l'homme et la faune sauvage de la Commission de la sauvegarde des espèces \(CSE\) de l'UICN](#), organiser un atelier pour étudier plus en détail les interactions homme-faune sauvage en rapport avec l'apprentissage social
- Explorer le lien avec les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA) et les zones importantes pour les requins et les raies (ISRA) (et d'autres formes de gestion locale) : spécificité
- Étudier la possibilité d'établir un lien avec le réseau mondial d'observation de la biodiversité GEO BON
- Collaborer avec l'UICN pour élaborer des stratégies visant à intégrer la culture non humaine et l'apprentissage social dans l'évaluation et la gestion de la conservation
- Explorer les possibilités d'utiliser la culture animale pour défendre la cause de la conservation (récits avec multimédia)

- Soutenir les travaux au cours de la prochaine période triennale et organiser le prochain atelier avant la COP15 de la CMS

Pour les Parties :

- Encourager le financement de la recherche (pays et autres bailleurs de fonds), y compris les actions concertées, le cas échéant
- Appliquer une approche de précaution : s'il existe des preuves directes ou indirectes de l'existence d'un apprentissage social, ou s'il semble probable que des processus culturels soient à l'origine d'un comportement ou d'un schéma, il peut être judicieux d'appliquer le principe de précaution et de supposer que ces processus sont en jeu lors de l'élaboration de stratégies de gestion. Ces stratégies devraient compléter (et non remplacer) les efforts de conservation existants
- Tenir compte du fait que les menaces et les conflits avec l'homme peuvent être spécifiques à certaines cultures animales et nécessitent donc une attention particulière
- Fournir un soutien financier et/ou technique pour permettre au groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale d'organiser une réunion en face-à-face pendant la période intersessions avant la COP15

Pour les chercheurs :

- Encourager des recherches plus diversifiées sur le plan taxonomique (par exemple, poissons, esturgeon notamment, reptiles) en matière d'apprentissage social
- Recherche sur l'application de la culture animale à la conservation et élaboration d'orientations en matière de bonnes pratiques, y compris pour le maintien de la capacité culturelle
- Reconnaître la valeur des ensembles de données à long terme, fournir un soutien continu, envisager de réexaminer les anciens ensembles de données dans une optique culturelle
- Renforcer les chercheurs locaux, impliquer les étudiants locaux (tout en reconnaissant le besoin de financement), fournir une aide à la publication, etc., et intégrer les connaissances indigènes

En ce qui concerne les transferts :

- Intégrer la gestion informée par les processus culturels et sociaux non humains dans les tactiques et stratégies existantes de l'UICN, dans la mesure du possible
- Explorer les raccourcis permettant d'intégrer l'apprentissage social dans la gestion, en complément des techniques de gestion traditionnelles
- Développer des approches de mise en œuvre basées sur les caractéristiques (par exemple, domaines, périodes sensibles, dynamique des communautés)
- Développer des prédictions pour les innovations socialement transmises afin d'aider à la planification et au suivi des transferts (c'est-à-dire leur capacité à engendrer de nouveaux comportements bénéfiques ou à conduire à des conflits entre l'homme et la faune sauvage)
- Développer des mesures pour déterminer où l'apprentissage social (ou son absence) contribue à l'échec des transferts

Interactions entre l'homme et la faune sauvage :

- Reconnaître la diversité des termes utilisés pour décrire les interactions entre l'homme et la faune sauvage - consulter le groupe d'experts au sens large et passer en revue la littérature et le discours pour choisir les termes les plus appropriés

- Réaliser une étude qui identifie les cas dans lesquels l'apprentissage social est impliqué dans les comportements des animaux et les mesures d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage (HWC)
- Intégrer les informations sensorielles pour mieux comprendre et atténuer les conflits entre l'homme et la faune sauvage - réaliser une étude sur les informations sensorielles impliquées dans les conflits entre l'homme et la faune sauvage
- Explorer les liens entre le climat et les HWC - examiner des exemples à l'intersection de l'apprentissage social et des changements de comportement liés au changement climatique dans les HWC
- Étudier l'intégration de la théorie du changement de comportement dans les HWC - examiner les méthodes de changement de comportement qui peuvent être pertinentes pour l'atténuation des HWC et la façon dont le comportement normatif et la culture sont nécessaires à la conception de telles interventions
- Si possible, en collaboration avec le [groupe de spécialistes des conflits et de la coexistence entre l'homme et la faune sauvage de la Commission de la sauvegarde des espèces \(CSE\) de l'UICN](#), organiser un atelier pour étudier plus en détail les HWI en rapport avec l'apprentissage social.



**ANNEXE 2****PROJET DE DÉCISIONS****CONSÉQUENCES DE LA CULTURE ANIMALE ET DE LA COMPLEXITÉ SOCIALE  
POUR LA CONSERVATION*****Adressée aux Parties***

14.AA Les Parties sont invitées à :

- a) soutenir les actions et la recherche, notamment les actions concertées, qui étudient les conséquences de la culture animale et de l'apprentissage social pour la conservation d'un large éventail de taxons, notamment les poissons et les reptiles ;
- b) appliquer une approche de précaution en considérant les processus culturels comme pertinents pour la conservation de toutes les espèces pour lesquelles il existe des preuves d'apprentissage social ;
- c) lorsque des groupes culturels spécifiques ont été identifiés, il convient d'accorder une attention particulière aux menaces (notamment, les conflits entre l'homme et la faune sauvage) et bonnes pratiques qui pourraient être spécifiques à cette unité culturelle particulière ;
- d) sur demande du Secrétariat, soumettre des informations sur les mesures prises dans le sens des points a) à c) pour transmission au groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale ;
- e) utiliser les informations générées par le groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale sur la compréhension croissante des conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation dans le cadre de leurs interactions avec les accords filles de la CMS ;
- f) fournir un soutien technique et/ou en nature pour permettre au groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale d'entreprendre les examens, d'élaborer les orientations et de faciliter la coopération avec l'UICN comme demandé dans la décision 14.BB, et d'organiser un atelier en personne pendant la période intersessions avant la COP15.

***Adressée au Conseil scientifique***

14.BB. Le Conseil scientifique est prié:

- a) d'inviter les conseillers nouvellement nommés et possédant les compétences requises à participer aux travaux du groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale;
- b) d'examiner les résultats des travaux du groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale et faire des recommandations à la COP15, sur la base de ses conclusions.

**Adressée au Conseil scientifique par le biais de son groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale**

14.CC Le Conseil scientifique, par le biais de son groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est prié de :

- a) promouvoir l'application pratique des connaissances croissantes sur la culture animale et l'apprentissage social dans la gestion de la conservation en :
  - i. explorant les raccourcis permettant d'intégrer l'apprentissage social dans la gestion, en complément des techniques de gestion traditionnelles, notamment en élaborant des orientations sur les méthodologies de détection de l'apprentissage social et en fournissant des conseils sur l'inférence phylogénétique ;
  - ii. révisant les mises à jour sur les actions concertées liées à la culture et fournir une orientation si nécessaire ;
  - iii. déterminant si d'autres actions concertées liées à la culture doivent être présentées et élaborer des propositions le cas échéant ;
  - iv. réalisant une étude qui identifie les cas dans lesquels l'apprentissage social est impliqué dans les comportements des animaux et les mesures d'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage ;
  - v. menant un examen d'exemples à l'intersection de l'apprentissage social et des changements de comportement liés au changement climatique dans les conflits entre l'homme et la faune sauvage ;
  - vi. développant une orientation pour l'engagement avec les parties prenantes afin d'illustrer pourquoi la culture animale et l'apprentissage social sont pertinents pour la conservation ;
  - vii. poursuivant le développement d'études de cas illustrant l'importance de la culture animale et de l'apprentissage social dans la conservation des espèces inscrites sur la liste de la CMS ;
  - viii. explorant le lien potentiel avec les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA), les zones importantes pour les requins et les raies (ISRA) et d'autres outils de conservation basés sur le lieu qui identifient les sites ou les paysages marins importants pour la biodiversité;
  - ix. explorant les impacts de la chasse sur la structure sociale ;
  - x. étudiant les possibilités d'établir un lien avec le réseau mondial d'observation de la biodiversité GEO BON ;
- b) soutenir la recherche sur la culture animale et l'apprentissage social en :
  - i. développant une orientation sur la méthodologie de détection de l'apprentissage social ;
  - ii. encourageant l'intégration d'une variété de « sources de données » sur l'apprentissage social et la culture animale, notamment en explorant les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales;

- c) utiliser les synergies potentielles avec les Accords/MdE/Initiatives de la CMS en :
  - i. développant un tableau de tous les Accords/MdE/Initiatives de la CMS afin d'identifier les espèces les plus prioritaires ;
  - ii. compilant des exemples dans un document ou une brochure soulignant la pertinence de la culture animale et de l'apprentissage social ;
  - iii. transmettant cette publication aux Parties et aux Signataires dans le cadre des réunions à venir ;
  
- d) renforcer la collaboration avec l'UICN sur les questions relatives à la culture animale, y compris en :
  - i. attirant l'attention du Congrès mondial de la nature de 2025 sur les questions et les possibilités liées à l'apprentissage social et à la culture animale ;
  - ii. organisant un atelier en collaboration avec le groupe de spécialistes des conflits et de la coexistence entre l'homme et la faune sauvage de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN, afin d'étudier plus avant les interactions entre l'homme et la faune sauvage dans le cadre de l'apprentissage social ;
  - iii. collaborant avec les organes compétents de l'UICN pour développer des synergies en vue d'intégrer l'apprentissage social et les processus culturels dans les activités de gestion.

**À l'attention au Secrétariat**

14.DD Le Secrétariat :

- a) demande aux Parties de soumettre environ 18 mois avant la COP15, des informations sur les mesures prises conformément aux Décisions 14.AA a) à c) pour transmission au Conseil scientifique et à son groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale ;
  
- b) sous réserve de la disponibilité des ressources, convoque un atelier pour aider le Groupe de travail d'experts sur la complexité de la culture animale et la complexité sociale à fournir des conseils sur les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de stratégies de gestion pour les espèces qui apprennent socialement, catégoriser et désigner les unités culturelles et identifier toute autre action concertée basée sur la culture ;
  
- c) sous réserve de la disponibilité des ressources, soutient le Conseil scientifique et son groupe de travail d'experts dans le développement d'une publication soulignant la pertinence de la culture animale et de l'apprentissage social pour publication sur le site web de la CMS et soutient le développement des études et des directives prévues dans la Décision 14.CC.